

AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR

RÈGLEMENT 2021-08 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 4 579 000 \$ ET UNE DÉPENSE DE 4 579 000 \$ POUR L'AMÉNAGEMENT ET LE RACCORDEMENT DE DEUX PUIITS ET LA MISE EN PLACE D'UN RÉSERVOIR D'EAU POTABLE DANS LE SECTEUR DE MELOCHEVILLE

AVIS PUBLIC est donné que le conseil de la Ville de Beauharnois a adopté, à sa séance extraordinaire du 13 juillet 2021, le Règlement 2021-08 décrétant un emprunt de 4 579 000 \$ et une dépense de 4 579 000 \$ pour l'aménagement et le raccordement de deux puits et la mise en place d'un réservoir d'eau potable dans le secteur de Melocheville;

QUE le 22 septembre 2021, le Règlement 2021-08 a été approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;

QUE ce Règlement est en vigueur à la date de la publication d'un avis signé par le greffier;

QUE ce Règlement est disponible pour consultation à l'hôtel de ville situé au 660, rue Ellice à Beauharnois, pendant les heures d'ouverture, soit du lundi au jeudi de 8 h à 12h et de 13 h à 16 h 30 et le vendredi de 8 h à 12h.

Donné à Beauharnois, ce 23 septembre 2021.

Me Karen Loko, greffière